

CLIC DÉPÔT SARA KOUROU

04 MAI 2009



RÉAFFECTATION DU BAC R1 EN
GAZOLE

CLIC DÉPOT SARA KOUROU

04 MAI 2009

- Contexte Économique
- Contexte Réglementaire
- Impacts sur l'environnement
- Phénomènes dangereux liés à l'exploitation des produits dans R1
- Conclusion

I. CONTEXTE ÉCONOMIQUE

➤ A la mise en exploitation du dépôt (2000) :

- Le bac R1 servait au stockage de l'essence super plombé,

➤ Depuis 2005 :

- Le Super (avec plomb) a été remplacé par de l'Eurosuper (sans plomb),
 - ❖ Juin 2003 : Arrêt de l'importation de l'Essence Plombé
 - ❖ Juillet 2005 : Arrêt de sortie de l'Essence Plombé

➤ Évolution du marché :

- La consommation de l'Eurosuper diminue au profit du Gasoil.

II. CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

➤ Arrêtés Préfectoraux :

- Arrêté d'Exploitation du 23 Juin 2000
- Arrêté Préfectoral du 19 Juin 2006 (Création du CLIC)
- Arrêté du 13 Juillet 2007 (Complément EDD)
- Arrêté du 10 Mars 2008 (Prescription PPRT)

➤ Règlementation ICPE :

- ICPE soumise à Autorisation Avec Servitude (SEVESO Seuil Haut)

La réaffectation du bac R1 en gazole n'entraîne pas de modification du régime administratif applicable.

III. IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

➤ Impact sur l'Air :

- Le Gazole (Tension de vapeur = 1 KPa) est bien moins volatil que l'Eurosuper (Tension de vapeur = 100 KPa)
 - Le bac R1 est équipé d'un écran flottant interne

(obligatoire pour les bacs contenant des hydrocarbures dont la Tension de vapeur est supérieure à 50 kPa, selon l'art. 12 de l'IT du 09 Novembre 1989)

➤ Impacts sur le sol et les eaux souterraines :

- Il existe une cuvette de rétention qui est conforme à la réglementation quelque soit le type d'hydrocarbures stockés
- Renforcement de l'étanchéité prévu pour 2009 : Bétonnage de la sous cuvette R1/R2

➤ Impacts sur le bruit et les déchets :

- Néant

La réaffectation du bac R1 en gazole n'a aucun impact sur l'environnement.

IV. PHÉNOMÈNES DANGEREUX LIÉS A L'EXPLOITATION DES PRODUITS DANS R1

- Inventaire des phénomènes dangereux avant et après réaffectation

Emplacement géographique		

V. CONCLUSION

La réaffectation du bac R1 en gasoil n'a aucune conséquence supplémentaire et en particulier :

- Aucune modification administrative du régime applicable à l'établissement et aux activités exercées,
- Aucun impact environnemental supplémentaire,
- Suite au changement d'affectation du bac R1 en gazole, les phénomènes dangereux d'UVCE et de flash-fire liés à l'exploitation de ce réservoir, sont supprimés,
- Le phénomène de Boil Over en Couche Mince apparaît mais ses effets ne sortent pas des limites de propriété du dépôt.